

**MAIRIE de LALANNE-TRIE
65220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18/11/2022

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre 0 Pour	09



Date de la convocation : 13/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et les dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LALANNE-TRIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GIRET Olivier, Maire.

Conseillers Municipaux Présents : Olivier GIRET, Jean-Michel COUGET, Adrian VIDAL, Mathieu LABRUNE, David ESPERON, Julien HERMELIN, Sylvain GLEYES, Gilles LABAT, Céline DONZAC,

Absents excusés : Gisèle TAPIE, Patricia GIRET,

Secrétaire de séance : Mathieu LABRUNE

OBJET : Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de TRIE SUR BAÏSE

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le Comité Syndical du SIVOS de TRIE SUR BAÏSE a approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2022 et accepté les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif à la Mairie de Trie sur Baise.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du Code Général des collectivités territoriales, ce syndicat peut être dissout par le consentement des organes de ses collectivités membres,

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SIVOS de TRIE SUR BAÏSE et les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la dissolution du SIVOS de TRIE SUR BAÏSE
- Approuve les conditions de sa dissolution par la répartition de l'actif à la Mairie de Trie

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le Maire
Olivier GIRET

